

Commission des Pétitions

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Débat public retransmis en vidéo¹

Procès-verbal de la réunion du 26 juin 2024

Ordre du jour :

1. 3023 Pétition publique - - Unerkennung vum palestinesesche Staat -
- Reconnaissance de l'État palestinien -
- Recognition of the Palestinian state -
- Anerkennung des palästinensischen Staates -
2. Conclusions des commissions

*

Présents : Mme Barbara Agostino, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Liz Braz, Mme Corinne Cahen, Mme Francine Closener, M. Fernand Etgen remplaçant Mme Mandy Minella, M. Paul Galles, M. Marc Goergen, Mme Nathalie Morgenthaler, Mme Alexandra Schoos remplaçant M. Fred Keup, M. David Wagner, membres de la Commission des Pétitions

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Emile Eicher, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, M. Gusty Graas, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Ben Polidori remplaçant M. Sven Clement, Mme Sam Tanson, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. David Wagner, observateur délégué

M. Xavier Bettel, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur

M. Claude Wiseler, Président de la Chambre des Députés

M. Laurent Scheeck, Secrétaire général de la Chambre des Députés

M. Dejvid Adrovic, Mme Véronique Dockendorf, M. Marc Weiler, du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

M. Joé Spier, Mme Angela Aguilera, M. Alexandre Camerlynck, Mme Kim Miranda, Mme Danielle Wolter, de l'administration parlementaire

Pétitionnaires : M. Halid Karajbic (auteur de la pétition 3023), Mme Martine Kleinberg, Mme Dalia Khader, M. François Dubuisson

Excusés : M. André Bauler, Mme Claire Delcourt, M. Max Hengel, M. Fred Keup, Mme Mandy Minella, M. Meris Sehovic, membres de la Commission des Pétitions

M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Christophe Hansen, M. Fernand Kartheiser, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

*

Présidence : Mme Francine Closener, Présidente de la Commission des Pétitions

*

1. **3023 Pétition publique - - Unerkennung vum palestinesesche Staat -
- Reconnaissance de l'État palestinien -
- Recognition of the Palestinian state -
- Anerkennung des palästinensischen Staates -**

Allocution de Monsieur le Président de la Chambre des Députés

Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Claude Wiseler, souhaite la bienvenue aux pétitionnaires Halid Karajbic, Martine Kleinberg, François Dubuisson et Dalia Khader. L'orateur relève que la pétition a recueilli un nombre important de signatures. Monsieur le Président salue encore les présidents des commissions parlementaires concernées par le débat, les députés présents ainsi que Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Xavier Bettel.

Allocution de Madame la Présidente de la Commission des Pétitions

La Présidente de la Commission des Pétitions, Madame Francine Closener, explique le déroulement du débat. Elle passe ensuite la parole aux pétitionnaires.

Introduction par les pétitionnaires

L'initiateur de la pétition publique 3023, Monsieur Halid Karajbic, demande que le Luxembourg reconnaisse l'État de Palestine et transfère de ce fait au peuple palestinien les valeurs auxquelles est attaché le Grand-Duché de Luxembourg. Selon l'orateur, il ne s'agirait pas d'un geste symbolique, mais d'une véritable mesure protectrice. La reconnaissance de la Palestine par l'Etat luxembourgeois serait un pas important pour la paix dans la région du Proche-Orient. De plus, une telle décision équivaudrait à un signe de solidarité envers les Palestiniens et à une reconnaissance des souffrances que subit ce peuple et, plus particulièrement, que la famille du pétitionnaire a endurées.

L'orateur constate qu'il n'a fallu que cinq jours pour que la pétition 3023 dépasse le seuil nécessaire au déclenchement d'un débat public. La pétition a recueilli

5.315 signatures. L'orateur en déduit que la demande pour reconnaître l'État palestinien est soutenue par une grande majorité de gens.

La pétitionnaire Dalia Khader, qui vit au Luxembourg et qui est d'origine palestinienne, explique que sa famille a vécu depuis cinq générations à Jérusalem. Elle demande pour quelle raison les Palestiniens sont exclus de la paix. L'oratrice décrit les nombreux aléas difficiles subis par les Palestiniens en Israël, des *check-points* jusqu'au mur de ségrégation, comme il est considéré par ses proches. Madame Khader qualifie le système de sécurité appliqué en Israël comme humiliant et comme un système d'apartheid. L'oratrice évoque le sort de sa famille et des gens vivant en Cisjordanie et à Gaza. Des gens ayant perdu toute leur famille, insiste l'oratrice. La pétitionnaire demande que le Luxembourg dise « assez ». Elle estime que la pétition démontre que le peuple a compris. Madame Khader souligne que la Palestine existe, qu'il faut la reconnaître et qu'il s'agit à présent de se ranger du bon côté de l'Histoire.

Le pétitionnaire François Dubuisson, professeur de droit international à l'Université Libre de Bruxelles, estime qu'une reconnaissance immédiate de la Palestine par le Grand-Duché de Luxembourg ne ferait que confirmer la position qui est déjà aujourd'hui celle du Luxembourg dans différentes enceintes internationales. L'orateur relève trois points :

Le pétitionnaire estime que la Palestine existe notamment en raison de la reconnaissance de la Palestine par l'Assemblée générale de l'ONU, la Cour pénale internationale ainsi que par plus de 100 traités internationaux auxquels fait partie la Palestine alors que ces traités prévoient l'adhésion d'entités étatiques. Partant, en droit international, il faut considérer que la Palestine est un Etat, souligne l'orateur.

De plus, sur le plan international, le Luxembourg reconnaît déjà l'Etat palestinien, soutient Monsieur Dubuisson. Le Luxembourg était d'accord avec le statut d'observateur permanent rehaussé de la Palestine au sein de l'ONU, précise l'orateur. Le Luxembourg fait partie de 89 conventions internationales auxquelles a également adhéré la Palestine et le Luxembourg a voté une résolution de l'ONU constatant que la Palestine remplit les conditions pour être membre de l'ONU, impliquant l'existence d'un Etat.

Finalement, Monsieur Dubuisson précise que reconnaître la Palestine comme un Etat ne signifie pas de participer à la création d'un tel Etat mais signifie de constater son existence. L'orateur pense que le Luxembourg peut immédiatement reconnaître l'existence de la Palestine. Il n'y a d'ailleurs pas lieu de délimiter des frontières dans un tel exercice. L'orateur signale que l'Etat d'Israël ne dispose pas non-plus de frontières déterminées, or, cela n'a pas empêché le Grand-Duché de reconnaître en 1949 l'existence de l'Etat d'Israël¹.

Face à l'actuelle situation à Gaza, marquée par une extrême violence, l'orateur soutient qu'il n'y a pas de raison pour le Grand-Duché de reporter la reconnaissance d'un Etat palestinien à un moment jugé « opportun ».

La pétitionnaire Martine Kleinberg dénonce ce qu'elle estime être la crainte de nombreux pays et dirigeants politiques d'être suspectés d'antisémitisme s'ils osent critiquer l'Etat d'Israël. L'oratrice soutient qu'Israël table expressément sur cette crainte. A l'adresse du Ministre des Affaires étrangères, c'est l'appel

¹ 11 mai 1949 : reconnaissance *de facto* ; 16 janvier 1950 : reconnaissance *de jure*

de rééquilibrer une balance en reconnaissant la Palestine. L'oratrice souligne que le moment opportun est là et qu'il est à tout moment opportun de respecter le droit international. La pétitionnaire estime qu'il n'y a pas de petits pas devant lesquels on devrait se montrer hésitant, même si on a raté le moment de se rallier à d'autres Etats qui ont récemment reconnu l'existence de l'Etat palestinien.

Échange de vues

Madame la Députée Sam Tanson dresse le contexte des discussions relatives à une reconnaissance de l'Etat palestinien. Elle constate qu'il y a eu de nombreuses initiatives en faveur d'une reconnaissance, mais elle regrette que les discussions soient rapidement devenues difficiles du fait que l'on est tout de suite rangé dans un camp ou dans l'autre.

L'oratrice se penche sur deux arguments avancés pour refuser une reconnaissance d'un Etat palestinien. En premier lieu, il y a l'argument que l'on devrait procéder à plusieurs pays à une telle reconnaissance au lieu d'agir tout seul. C'est un argument que Madame la Députée ne laisse pas valoir. Elle est d'avis que le Luxembourg peut reconnaître l'Etat palestinien par un acte isolé, alors même que d'autres pays l'ont déjà fait. La valeur d'un tel acte ne s'en trouverait pas amoindrie.

En second lieu, c'est la question du moment opportun et en particulier la crainte qu'une reconnaissance aujourd'hui pourrait signifier que l'attaque perpétrée par le Hamas contre Israël aurait été payante. L'oratrice n'arrive pas à adopter un tel point de vue. Elle estime que la reconnaissance d'un Etat palestinien se fait dans de nombreux endroits et qu'il n'y a finalement pas de raison pour ne pas le faire maintenant.

Le pétitionnaire Halid Karajbic relève que 74% des pays ont reconnu l'Etat palestinien. Certes, cela n'a pas changé la situation sur place, mais les Palestiniens concernés rentrent ainsi dans leur droit, estime l'orateur.

Concernant l'argument suivant lequel une reconnaissance de l'Etat palestinien constituerait une récompense pour le Hamas, l'orateur pense que l'attaque perpétrée le 7 octobre 2023 contre Israël n'est pas déterminante dans ce genre de considérations car il conviendrait de se focaliser exclusivement sur le droit des Palestiniens à avoir un Etat indépendant.

La pétitionnaire Dalia Khader argumente qu'un regain de violence ne fait qu'entraîner un regain de recrutements dans les rangs du Hamas. Elle estime qu'une reconnaissance d'un Etat palestinien aurait pu se faire déjà au courant des années 1990. Le fait d'attendre davantage contribuerait à aggraver encore la situation sur place.

Le pétitionnaire François Dubuisson donne à considérer qu'il faut faire la part des choses entre d'une part l'autorité palestinienne et l'OLP et, d'autre part, le Hamas. Il est évident que le Hamas n'est pas demandeur pour que l'on reconnaisse l'Etat palestinien. Les autorités palestiniennes, pour leur part, soulignent une corrélation entre la question palestinienne et l'existence de l'Etat d'Israël, et ce depuis 1948. Or, la politique des autorités palestiniennes n'a pas, à ce jour, porté ses fruits et le Hamas utilise cette circonstance pour ses agissements. L'orateur rappelle l'existence d'une voie légaliste palestinienne. Il

met en exergue que la véritable question n'est pas celle de savoir si un Etat palestinien existe, mais de savoir comment il convient de le mettre en œuvre.

Monsieur le Député Franz Fayot constate le grand support que la pétition 3023 a reçu. L'orateur rappelle les motions de la Chambre des Députés relatives à la reconnaissance de l'Etat palestinien. Il constate que l'on a préféré attendre le bon moment pour procéder à une reconnaissance. Or, l'orateur constate que les attaques du Hamas contre Israël, perpétrées le 7 octobre 2023, constituent une césure. L'orateur estime que le bon moment pour reconnaître l'Etat palestinien est aujourd'hui. A l'adresse des pétitionnaires, ce sont les questions suivantes : Quelles sont les attentes que les pétitionnaires ont par rapport à la Chambre des Députés et par rapport au Gouvernement ? Quelles seront les répercussions qu'aura sur le terrain une reconnaissance de l'Etat palestinien ?

Monsieur Halid Karajbic demande que l'on distingue entre, d'une part, la reconnaissance d'un Etat palestinien et, d'autre part, les répercussions sur le terrain. Pour ce deuxième aspect, l'orateur dénonce une politique menée par Israël qu'il qualifie de fasciste. Il avance qu'Israël ne veut pas reconnaître un Etat palestinien et vise à annexer les territoires occupés.

Reconnaître un Etat palestinien, suscite au Grand-Duché la crainte d'être taxé d'antisémite, estime le pétitionnaire. Or, tel n'est pas le cas, affirme Halid Karajbic, qui estime ensuite que le Gouvernement de Benjamin Netanyahu devrait être puni avant qu'il n'y ait quelque chose qui puisse avancer pour résoudre le conflit.

Monsieur François Dubuisson estime qu'il ne faut pas se faire trop d'illusions. Une reconnaissance par le Luxembourg d'un Etat palestinien ne changera pas grand-chose, mais le bloc de ceux qui ont franchi ce pas deviendrait plus important, ce qui mettra plus de pression sur Israël.

Monsieur le Député David Wagner estime qu'il existe un Etat et un peuple palestinien. Une reconnaissance plus précoce aurait peut-être évité les massacres perpétrés le 7 octobre dernier par le Hamas et aurait évité la riposte qui s'en est suivie. L'orateur demande à la pétitionnaire Martine Kleinberg ce qu'il en est des crimes attribués à l'Etat israélien. Il demande à Dalia Khader ce que signifie le fait d'avoir des racines à Jérusalem.

Madame Martine Kleinberg estime que la lutte contre l'antisémitisme est devenue plus difficile depuis le 7 octobre 2023. Elle relève une confusion qui existerait auprès des gens qui considèrent la situation des juifs dans le Monde d'une part et les agissements d'un gouvernement israélien qu'elle qualifie de fasciste, d'autre part. L'oratrice considère que les préjugés anti-juifs existent et qu'une culpabilisation au travers des reproches d'antisémitisme est utilisée à dessin par l'actuel Etat israélien. L'oratrice voudrait que l'on distingue l'Etat d'Israël du fait d'être juif.

Madame Dalia Khader rappelle les accords d'Oslo qui, en 1993, ont été un moment d'espoir pour ses parents. Or, aujourd'hui, la réalité sur le terrain en est fort éloignée. La réalité est marquée par des check-points, un déchirement des familles, un mur de la ségrégation, un pays arraché aux Palestiniens, une absence d'infrastructures fondamentales. Une reconnaissance de la Palestine aurait pu éviter un tel développement, pense l'oratrice.

Monsieur le Député Gusty Graas évoque la situation extrêmement dramatique dans les territoires palestiniens. Il informe qu'il était lui-même déjà sur place. La question se pose de savoir ce qui a déclenché la situation. D'aucuns remontent jusqu'à la déclaration Balfour de 1917 pour l'expliquer. Monsieur Graas comprend que la pétition qui a mené au présent débat ait été lancée maintenant. L'orateur évoque ce qui est appelé la solution à deux Etats. Il rappelle les motions adoptées par la Chambre des Députés, l'une de 2014, l'autre de janvier 2024. *A priori*, une reconnaissance d'un Etat palestinien y est évoquée, avec l'ajout qu'il convient d'attendre le moment jugé le plus opportun. Quand est-ce qu'il faut considérer que ce moment opportun est venu ? Monsieur Graas demande encore ce qu'il en est de l'existence de l'Etat d'Israël. Qu'en est-il de ceux qui nient cette existence ? Il soulève la question de savoir qui peuvent être les interlocuteurs dans la question de la reconnaissance d'un Etat palestinien. Il demande aussi quelles sont les frontières d'un tel Etat – celles de 1967 ou d'autres ?

Monsieur François Dubuisson soutient que l'existence d'un Etat palestinien est déjà contenue dans l'optique de la solution à deux Etats. Dans ce contexte, il lui semble curieux de se référer à un moment opportun pour la reconnaissance d'un Etat palestinien. L'orateur rappelle son argument que le Luxembourg a déjà reconnu dans les faits l'Etat palestinien.

Concernant les interlocuteurs, Monsieur Dubuisson constate que ce n'est pas une entité étatique mais que c'est l'autorité qu'incarne l'OLP. Il ne peut pas s'agir du Hamas qui n'est qu'un groupement privé armé.

Au sujet des frontières, l'orateur informe qu'elles ne sont pas reconnues s'il y a une reconnaissance d'un Etat. Il renvoie vers les résolutions de l'ONU et les lignes délimitées en 1967. Il s'agirait *a priori* des frontières, sauf si un accord particulier venait en décider autrement. Dans le contexte d'une reconnaissance d'un Etat palestinien, on n'est pas obligé de se prononcer sur le tracé des frontières, estime l'orateur.

Intervention du Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur

Le Ministre des Affaires étrangères, Xavier Bettel, évoque ses visites en Israël et dans les territoires palestiniens. L'orateur affirme avoir cherché le dialogue avec toutes les parties. Il souligne qu'il n'y était pas en tant que médiateur d'un conflit, mais qu'il a bien eu l'occasion de prendre la mesure des choses. Monsieur Bettel constate qu'il n'a pas reçu que de félicitations de la part des autorités israéliennes, notamment lorsqu'il leur a adressé un ultimatum pour contraindre le gouvernement d'Israël à respecter les mesures conservatoires décidées par la Cour internationale de justice.

L'orateur évoque les images insoutenables qu'il a vues. Il considère que le droit international est violé par les colons juifs agressifs, appuyés par un gouvernement. Monsieur le Ministre évoque encore les longues discussions au niveau européen, relatives à de nouvelles sanctions.

Il informe ensuite sur différentes initiatives de sa part, restées plus discrètes. A savoir, l'organisation à Luxembourg de certaines rencontres avec des chefs d'Etat arabes qui ont porté sur une approche qui se veut efficiente. Une autre tentative de dialogue fut celle avec les responsables d'Indonésie.

Monsieur Bettel constate que ses interlocuteurs soutiennent la solution des deux Etats.

Quant à la récente reconnaissance de l'Etat palestinien par l'Espagne, force est de reconnaître qu'elle n'a rien changé sur place. Pire : la reconnaissance de l'Etat palestinien par la Norvège, notamment, a provoqué comme réaction que les recettes fiscales destinées aux Palestiniens et transitant par la Norvège sont à présent retenues par Israël, ce qui ajoute à la situation dramatique sur le plan financier.

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères évoque encore la position du Grand-Duché lorsque l'agence de l'ONU, l'UNRWA, a été soupçonnée d'abriter des extrémistes palestiniens dans les rangs de son personnel. Israël avait demandé que le financement de cette agence soit annulé. Le Luxembourg a maintenu le financement, visant ainsi à éviter une famine et des conséquences sanitaires graves. Monsieur le Ministre signale que le Grand-Duché va davantage soutenir cette agence.

Monsieur Bettel affirme qu'on est d'accord pour reconnaître l'Etat palestinien, mais que le moment pour le faire est en discussion. Il est important d'assurer que la reconnaissance ne nuise pas au peuple palestinien. L'orateur rappelle qu'il y a encore plus de 100 otages israéliens aux mains du Hamas. Monsieur le Ministre signale dans ce contexte que les massacres du 7 octobre 2023 ne doivent pas être perçus comme étant le fait générateur d'une reconnaissance d'un Etat palestinien. L'orateur constate que, surtout, les gens vivant à Gaza veulent survivre.

Le Ministre des Affaires étrangères précise que l'on vise à agir de concert avec d'autres pays, notamment le Japon, la Corée du Sud, la Belgique, la France et d'autres encore. Monsieur Bettel entend agir si un impact positif s'en suivra. Il explique que la reconnaissance d'un Etat palestinien ne peut pas être un point final, mais qu'il est important de disposer aussi d'un projet de paix. Le Ministre des Affaires étrangères considère toutefois que bon nombre d'Etats sont hésitants.

Xavier Bettel rappelle que les dernières élections en Palestine ont eu lieu, il y a 18 ans. Or, il est important qu'il y ait un processus démocratique en Palestine. L'orateur tente d'évaluer si l'autorité palestinienne dispose d'une autorité effective. Concernant Gaza, il en doute.

Monsieur Bettel signale que la solution des deux Etats constitue un projet de paix. La sécurité d'Israël est interdépendante avec celle de la Palestine. L'orateur estime que la réaction d'Israël après le massacre du 7 octobre 2023 est devenue disproportionnée si on considère l'aspect de la légitime défense. Nombreux sont dès lors les jeunes gens qui rejoignent aujourd'hui les rangs du Hamas, constate Monsieur le Ministre des Affaires étrangères.

Monsieur le Ministre rappelle encore la récente initiative du Président américain Joe Biden. Monsieur Bettel souhaite qu'une conférence de paix rassemble un grand nombre d'Etats qui se penchent sur la situation à Gaza. Reconnaître aujourd'hui un Etat palestinien n'apporterait rien, selon la conviction de l'orateur. Quelqu'un qui vit aujourd'hui à Rafah veut un cessez-le-feu, pas une reconnaissance d'un Etat.

L'orateur dit aussi que le moment opportun peut arriver rapidement. Si rien n'est obtenu à la suite des pourparlers avec d'autres pays, Monsieur le Ministre des Affaires étrangères reviendra avant la fin de l'année devant la Chambre des Députés pour proposer une certaine démarche. Il en appelle encore à l'honnêteté politique et à résister à l'opportunisme.

Intervention finale des pétitionnaires

Monsieur Halid Karajbic concède que l'aide humanitaire rendue possible par le soutien du Grand-Duché est importante, mais il insiste qu'il ne saurait partager le point de vue de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères. L'orateur est d'avis que le Luxembourg adopte en fin de compte la logique israélienne. Il reproche de plus au Ministre d'avoir rencontré Israël Katz, ministre israélien des Affaires étrangères - un personnage dont le pétitionnaire estime qu'il n'hésite pas à sacrifier des gens. L'orateur est convaincu que les politiciens israéliens n'acceptent pas de solution diplomatique. Il en veut pour preuve qu'une guerre avec le Hezbollah est sur le point d'éclater.

L'orateur affirme qu'à travers le Monde, 1,8 millions de musulmans ont perdu toute confiance dans les démocraties occidentales. Il en irait de même de la communauté musulmane au Luxembourg.

L'orateur pense qu'il devrait être possible de reconnaître l'Etat palestinien et de mener en même temps des pourparlers de paix.

Monsieur François Dubuisson est d'avis qu'une accumulation de reconnaissances va changer quelque chose et évitera l'annexion de territoires.

Madame Dalia Khader affirme que les Palestiniens ne veulent pas recevoir d'aides humanitaires mais s'attendent à ce qu'ils puissent jouir de leurs droits. Elle en appelle à se ranger du bon côté de l'Histoire et à faire ce qui est moralement correct. Elle estime qu'il ne faut pas se demander quel sera l'impact d'une reconnaissance. Une reconnaissance étant une étape obligée à ses yeux.

2. Conclusions des commissions

Les députés réunis en huis clos confirment qu'il faut mettre en œuvre des efforts pour réaliser une solution des deux Etats. Une telle démarche confirme aussi le droit d'existence d'Israël. Pour arriver à une reconnaissance d'un Etat palestinien, les députés soutiennent et encouragent Monsieur le Ministre des Affaires étrangères à entreprendre les démarches qu'il a évoquées afin de rassembler un ensemble d'Etats disposés à reconnaître l'Etat de Palestine, une telle alliance ayant plus de poids qu'un acte isolé. Si cette démarche ne devait pas être soldée par un succès avant la fin de l'année, Monsieur le Ministre des Affaires étrangères est d'ores et déjà invité à une commission jointe au mois de décembre 2024 pour soumettre une proposition à la Chambre des Députés.

Luxembourg, le 26 juin 2024

Procès-verbal approuvé et certifié exact